

un principe qui est intimement lié à la fibre morale du pays, à savoir: le droit que s'arrogue un groupe d'individus exerçant le gouvernement d'un pays ou d'une province, de contrevenir à la loi. Ce débat, s'il n'est pas le plus important, pourrait être l'un des plus importants qui se soient déroulés depuis plusieurs années, car il aborde un principe fondamental. Nous savons que le premier ministre (M. Trudeau) n'éprouve pas un grand respect pour le Parlement. Il a déjà clairement dit, aussi bien ici qu'en public, qu'il estimait que les discussions parlementaires étaient, sinon toutes, du moins en grande partie oiseuses et assommantes. Certains de nous en ont été profondément blessés, et par «certains d'entre nous», je ne vise pas simplement les députés, mais les Canadiens également. Cette attitude les a vivement offensés, surtout qu'il s'agit d'une personne occupant de si hautes fonctions. Cependant, comme nous sommes une démocratie, nous avons dû admettre ce point de vue. Il semble que le gouvernement se soit engagé dans une nouvelle voie aujourd'hui, car non seulement il considère le Parlement comme une institution assommante et ennuyeuse, mais il se place au-dessus de la loi, ce que les députés refusent absolument d'entériner.

Il se pourrait que le gouvernement soit en train d'innover dans le domaine de la morale, ou bien qu'il soit tout simplement en train de passer outre à la réalité au profit de ses propres priorités, quelque sens que l'on attache à ce mot, mais il n'en demeure pas moins qu'il existe une loi bien claire concernant l'administration des fonds relatifs, en l'occurrence, à la Commission canadienne du blé. Certains députés, ainsi que de nombreuses autres personnes dans le grand public, notamment celles qui sont particulièrement touchées, n'admettront ni ne laisseront passer le comportement du gouvernement à cet égard. Celui-ci préfère peut-être davantage s'intéresser à ses propres programmes et à ses politiques plutôt qu'aux personnes qui se trouvent engagées dans l'agriculture, ou qu'au principe qui est en jeu, mais la raison pour laquelle nous avons ce débat ce soir est que nous essayons de montrer qu'un pays ne peut pas tolérer très longtemps cette arrogance et cette négation des structures fondamentales de la démocratie.

J'espère qu'après le débat de ce soir, des centaines de milliers de personnes diront au gouvernement ce qu'elles pensent, car ce n'est que si les gens peuvent s'exprimer librement qu'on gardera du respect pour les institutions démocratiques et les lois qui protègent les libertés et les possibilités d'une société libre.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, il est rare que la Chambre des communes du Canada prolonge ses séances au-delà de minuit. D'après mon expérience personnelle, les fois où cela s'est produit, une question fondamentale était en cause. J'ai découvert au cours de ces débats que les députés font des déclarations d'importance capitale pour la sauvegarde de cette institution qu'est le Parlement. Tous les députés conviendront que le discours prononcé ce soir par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) était de ce genre.

Je n'ai pu m'empêcher d'enregistrer le contraste marqué par les réactions des députés aux discours du député de Hillsborough et du ministre chargé de la Commission

canadienne du blé. Le ministre était soutenu par de nombreux partisans, tous cultivateurs de Montréal, Toronto et aux endroits de ce genre. Il y a eu beaucoup de cris et de huées parce que le discours du ministre était plein de violence et de colère, mais ne voulait rien dire puisqu'il était étranger à l'essence du débat. Le discours du député de Hillsborough n'a pas suscité de réponse bruyante de l'arrière-ban. Un profond silence a plané sur la Chambre. On pourrait dire un silence lourd de sens pour en mesurer l'importance.

J'ai eu au cours des années le privilège de siéger à la Chambre pendant des débats qui se prolongeaient après minuit. Je me souviens de ma première expérience d'une séance prolongée sur une question de ce genre. Il s'agissait d'une violation de la loi par un ministre de la Couronne. Ce ministre était membre d'un ancien gouvernement libéral qui avait été au pouvoir bien trop longtemps, en considération de son propre bien et de celui du pays. Je suis certain que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui suit très attentivement le débat de ce soir, se rappellera les circonstances dont il s'agit.

• (12.30 a.m.)

Le ministre en question avait négligé l'obligation que lui imposait la loi canadienne. Rien ne se produisit jusqu'au jour où le fonctionnaire responsable démissionna, en signe de protestation. Alors, le chat sortit du sac et ce fut le début d'un débat à la Chambre des communes. J'étais absolument nouveau au Parlement et j'essayais de m'habituer aux mystères de cette auguste chambre, et je me rappelle encore le discours, marqué par une indignation brûlante et justifiée, que prononça un Écossais presbytérien—je ne pense pas que les presbytériens aient un monopole des discours marqués par une indignation brûlante et justifiée—feu Alistair Stewart, qui représentait la circonscription de Winnipeg-Nord.

L'une de ses phrases retentissantes demeure imprimée de façon indélébile dans mon esprit. C'était juste avant Noël, en 1951, et il a dit qu'il ne savait pas si le ministre passerait Noël au sein de sa famille où dans les entrailles d'un pénitencier. De fait, le ministre passa Noël au sein de sa famille plutôt que dans les entrailles d'un pénitencier, mais la question demeurait fondamentalement la même que celle-ci. Le ministre possédait une expérience considérable de la vie politique et publique dans notre pays et peut-être fallait-il alors tolérer une certaine arrogance.

Le côté intolérable de la question dont la Chambre est actuellement saisie, c'est que notre ministre chargé de la Commission canadienne du blé, de propos délibéré, tourne la loi du pays et a voulu se justifier par un discours, spécieux tant par sa nature que par son contenu; ce ministre n'est entré dans la vie publique qu'en 1968. Je dirais que le gouvernement libéral actuel adopte cette arrogance qui a amené la chute de celui de 1957, et que c'est bien trop tôt, si on considère son propre intérêt.

Sans en croire mes oreilles, j'ai écouté le ministre creuser délibérément sa propre fosse politique avec le discours qu'il a fait ce soir. Je me souviens d'avoir entendu feu le très hon. C. D. Howe, qui avait beaucoup